



Déclaration de la CGT Educ'action au CSE du Jeudi 5 février 2015.

Madame la Ministre,

Madame la Présidente,

Lors du dernier CSE, la CGT Educ'action avait tenu à marquer son indignation face aux attentats survenus en janvier et avait rappelé son attachement à une Ecole source d'émancipation et de mixité sociale. Pour la CGT Educ'action, ces deux principes sont des marqueurs concrets indiscutables pour une société plus démocratique. Malheureusement, les jours qui ont suivi ont laissé apparaître, sous l'impulsion du gouvernement et du MEN, une Ecole au visage répressif qui tourne le dos aux valeurs qui sont les nôtres... Ainsi, des élèves ont été dénoncés à la justice, accusés d'avoir perturbé la "minute de silence", ou d'avoir refusé de la faire, ou encore, accusés d'avoir fait "l'apologie du terrorisme" pour des propos tenus à cette occasion. Par ailleurs, des enseignants ont été sanctionnés simplement pour avoir mené, avec leurs élèves, la réflexion sur les causes du drame et pour avoir répondu aux questionnements des jeunes.

Ces réactions sont complètement disproportionnées et n'ont pas lieu d'être. Au-delà des attitudes provocatrices propres à l'adolescence, les propos et réflexions de certains jeunes nécessitent échanges et éventuelles confrontations, et non pas répression. L'école seule ne changera pas la société, mais elle peut contribuer au mieux vivre ensemble, à condition que les éducateurs que nous sommes restent dans leur rôle, et ne deviennent pas des auxiliaires de police.

La CGT Educ'action demande donc au ministère de ne pas utiliser l'institution à des fins punitives. L'avenir est au développement dans la société de politiques sociales contre l'exclusion et les discriminations, au partage des valeurs communes d'égalité, de respect et de solidarité contre les injustices.

Nous avons prévu d'intervenir lors de ce CSE pour évoquer la question du calendrier scolaire. Les très récentes annonces de Mme la Ministre nous invitent à revoir notre déclaration. Cependant, la CGT Educ'action rappelle qu'il est temps de régler définitivement cette question et rappelle que cette *journée de prérentrée est une véritable journée de travail. Elle fait partie intégrante de l'année scolaire qui est beaucoup plus perturbée et déséquilibrée par le maintien du zonage que par la soit-disant « perte » d'une journée de cours en septembre.*

Pour en revenir au CSE de ce jour, la CGT Educ'action souhaite apporter son analyse sur les textes étudiés.

- Concernant les programmes de l'Ecole maternelle, nous nous félicitons de retrouver une certaine liberté pédagogique accordée aux équipes et l'impulsion faite aux méthodes basées sur la manipulation et le jeu. Cependant, nous déplorons :
Qu'il persiste un flou pédagogique, voire une méprise, autour de l'écrit, du codage et de la conscience phonologique.
Que le repérage dans l'espace, la géométrie et la résolution de problème soient réduits à peau de chagrin alors que l'on sait que nos élèves sont en difficulté dans ces domaines très liés.
Qu'il soit fait un lien entre comportement de l'enseignant et savoirs des élèves.
Que la référence à l'écriture en cursive intervienne si tôt dès la moyenne section.

Plus globalement, nous regrettons bien évidemment que ces programmes s'inscrivent encore et toujours dans le seul cadre du Socle commun de compétences. Nous regrettons aussi qu'ils institutionnalisent la réforme des rythmes scolaires avec la définition d'un cadre pour le périscolaire et les PeDT. Vous comprendrez donc que notre organisation, opposée à l'Ecole du socle et au décret Peillon des rythmes scolaires, ne pourra pas voter ce texte.

Nous profitons de cette présentation pour demander au MEN ce qu'il en est des futurs programmes d'Enseignement moral et civique. Nous sommes conscients

que l'actualité percute parfois le calendrier institutionnel, mais pouvons-nous savoir avec précision si ces programmes seront bien effectifs à la rentrée 2015, comment seront-ils ventilés dans les disciplines et comment seront-ils fléchés dans les DHG ?

- . Concernant le texte sur la Conseil National Education Economie et ceux présentés par le ministère de l'Emploi, notre position est plus tranchée, beaucoup plus négative.

Au-delà de notre opposition de principe quant à l'existence du CNEE et à la place accordée par ce biais au monde de l'économie et au patronat dans le monde de l'Education, nous ne pouvons accepter que la modification demandée vise en premier lieu à modifier la constitution de ce conseil et à remettre en cause une forme de paritarisme. La liberté donnée pour la désignation des membres n'est pas un signal positif à l'égard de la communauté éducative et aux représentants des personnels. Nous sommes donc contre ce projet.

Pour ce qui est du projet de décret relatif à la procédure de dérogation du code du travail pour les jeunes de moins de 18 ans, la CGT et la CGT Educ'action se prononceront contre également. Nous considérons que ce projet ne va pas dans le bon sens. Nous nous opposons à l'idée selon laquelle la simplification réglerait le problème de l'emploi des jeunes ou de l'accès à l'apprentissage. Amoindrir les droits des salariés n'a pas d'impact positif sur la courbe du chômage. Ce projet, s'il est adopté, ne garantit rien de ce qu'il advient à la fin de la dérogation et surtout, il individualise encore plus le droit du travail en passant d'une protection collective à une protection individuelle. Nous sommes donc inquiets sur l'avenir de l'Inspection du travail et des CHS-CT. Nous comprenons bien que ces mesures s'inscrivent dans la grande démarche présidentielle de libération du monde du travail aussi appelée "choc de simplification", mais alléger les garanties données aux travailleurs n'a jamais permis une amélioration de leur situation ni de leurs conditions de travail.

Merci.